Informations de base

2018/2230(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** Lettonie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VAIDERE Inese (PPE)	20/09/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive GLOANEC MAURIN Karine (S&D) JÄÄTTEENMÄKI Anneli (ALDE) VANA Monika (Verts/ALE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	Président au nom de la commission MIHAYLOVA Iskra (ALDE)	10/10/2018

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	3642	2018-10-15

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/09/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0658	Résumé
04/10/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/10/2018	Adoption du projet du budget par le Conseil		
05/11/2018	Vote en commission		
06/11/2018	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0357/2018	Résumé
13/11/2018	Décision du Parlement	T8-0440/2018	Résumé
13/11/2018	Résultat du vote au parlement		
28/11/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2230(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/14634

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE628.514	02/10/2018	
Avis spécifique	REGI	PE628.702	12/10/2018	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0357/2018	06/11/2018	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0440/2018	13/11/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2018)0658	20/09/2018	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2018/1859 JO L 302I 28.11.2018, p. 0001 Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

2018/2230(BUD) - 13/11/2018 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement a adopté par 402 voix pour, 25 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la **Lettonie** à la suite des inondations survenues en 2017 dans l'ensemble du pays, et en particulier dans la région de Latgale et les territoires avoisinants.

Le Parlement a approuvé la proposition visant à **mobiliser une somme de 17.730.519 EUR** en crédits d'engagement en faveur de la Lettonie au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles. Le montant annuel maximal alloué au Fonds ne peut pas excéder 500 millions d'EUR.

Le Parlement a invité les États membres à utiliser l'aide financière apportée par le Fonds de manière transparente, en veillant à une répartition équitable dans les régions touchées. Afin de limiter au maximum le délai d'intervention du Fonds, il convient que la décision s'appliquerait à partir de la date de son adoption.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

2018/2230(BUD) - 28/11/2018 - Acte final

OBJECTIF: mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Lettonie à la suite des inondations survenues en 2017.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2018/1859 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Lettonie ;

CONTENU: le Parlement européen ont décidé de mobiliser une somme de **17.730.519 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la Lettonie au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

La décision fait suite à la demande d'intervention du Fonds présentée le 14 novembre 2017 par la Lettonie à la suite d'une longue période de fortes précipitations au cours de l'été et de l'automne 2017, qui ont entraîné une saturation des sols suivie d'inondations. La demande de la Lettonie remplit les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles. le montant annuel maximal alloué au Fonds ne peut pas excéder 500 millions d'EUR (aux prix de 2011).

Le montant de l'intervention visée est financé sur les crédits mobilisés aux fins du paiement d'avances dans le budget de l'Union pour l'exercice 2018. Les crédits disponibles pour le paiement d'avances sont réduits en conséquence.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 28.11.2018.

APPLICATION : à partir du 14.11.2018.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

2018/2230(BUD) - 20/09/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Lettonie à la suite des inondations survenues en 2017.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU: le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment son article 10, permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

La présente proposition décision porte sur la **mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 17.730.519 EUR afin de venir en aide à la Lettonie** à la suite des inondations survenues en 2017 dans l'ensemble du pays, et en particulier dans la région de Latgale et les territoires avoisinants.

Dommages directs: la Lettonie a estimé à **380,5 millions d'EUR** le montant total des dommages directs causés par l'inondation. Ce montant dépasse le seuil d'intervention du FSUE pour une catastrophe dite «majeure» applicable à la Lettonie en 2017, qui s'établit à 145.740.000 EUR (soit 0,6 % du revenu national brut de la Lettonie sur la base des données de 2015). Le montant total estimé des dommages directs étant supérieur au seuil pour une catastrophe majeure, la catastrophe est à considérer comme une «catastrophe naturelle majeure».

Dégâts occasionnés: les précipitations et les inondations incessantes qui ont sévi au cours des mois d'août, de septembre et d'octobre 2017 ont occasionné des dommages considérables dans le secteur agricole, entraînant la destruction des cultures et l'engorgement des systèmes de drainage agricoles. Les infrastructures publiques nationales et locales ont elles aussi été endommagées, notamment **les infrastructures dans les domaines de l' eau et des transports**.

Au total, ce sont 184 axes routiers publics qui ont été endommagés, et le trafic ferroviaire a dû temporairement être suspendu. L'état d'urgence a été déclaré le 29 août 2017. Des écoles et d'autres bâtiments des collectivités locales ont dû être fermés, des cours d'eau sont sortis de leurs lits tandis que l'inondation des installations de traitement des eaux usées a entraîné une pollution des eaux constituant un danger pour l'environnement.

La région sinistrée est une «région moins développée» au titre des Fonds structurels et d'investissement européens (2014-2020).

Coûts: la Lettonie a évalué le coût des actions d'urgence et de remise en état admissibles à **36,2 millions d'EUR** et l'a ventilé par type d'actions. La plus grande partie, et de loin, des coûts admissibles (presque 32 millions d'EUR) concerne le **système de drainage public et les infrastructures connexes.**

Financement: la Commission estime que la demande de la Lettonie remplit les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds et propose par conséquent d'octroyer une contribution financière à la Lettonie d'un montant de 17.730.519 EUR en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

Étant donné que cette intervention sera intégralement financée par une partie des 47.479.154 EUR restants de crédits d'engagement et de paiement déjà inscrits au budget 2018 afin de couvrir les avances, **aucun budget rectificatif n'est requis**.

Le montant qui peut être mobilisé à ce stade de l'année 2018 s'élève à 139.397.191 EUR. Celui-ci correspond au montant total disponible au début de 2018 pour l'intervention du FSUE (421.142.057 EUR), déduction faite d'une retenue de 143.585.709 EUR afin de respecter l'obligation de mettre de côté 25 % de la dotation annuelle de 2018 jusqu'au 1er octobre 2018, comme le dispose le règlement CFP, du montant de 104.166.951 EUR mobilisé pour la Grèce, l'Espagne, la France et le Portugal et du montant de 33.992.206 EUR mobilisé pour la Bulgarie, la Grèce, la Lituanie et la Pologne plus tôt cette année.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

2018/2230(BUD) - 06/11/2018 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Inese VAIDERE (PPE, LV) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Lettonie.

La commission parlementaire a approuvé la proposition visant à **mobiliser une somme de 17.730.519 EUR en crédits d'engagement en faveur de la Lettonie** au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

Pour rappel, le 14 novembre 2017, la Lettonie a présenté une demande de contribution du Fonds à la suite d'une période prolongée de pluies intenses qui ont entraîné la saturation des sols et, en conséquence, des inondations. La catastrophe naturelle qui a frappé l'Union en 2017 a causé de nombreuses destructions dans les régions concernées, qui sont qualifiées de «régions moins développées».

Dans leur demande, que la Commission a reçue le 14 novembre 2017 et qui a été complétée le 27 avril 2018, les autorités lettones estiment à **380,5 millions d'EUR le montant total des dommages directs** causés par la catastrophe. Étant donné que ce montant dépasse le seuil de mobilisation du Fonds pour une «catastrophe majeure» applicable à la Lettonie en 2017, qui est de 145.740.000 EUR (soit 0,6 % du revenu national brut sur la base des données de 2015), la catastrophe peut être qualifiée de «**catastrophe naturelle majeure**» au sens du règlement sur le FSUE. Les autorités lettones ont estimé à 36,2 millions d'EUR le coût des actions d'urgence de première nécessité éligibles au titre de l'article du règlement.

La mobilisation proposée sera entièrement financée grâce à un recours partiel aux 47.479.154 EUR restants en crédits d'engagement et de paiement déjà inscrits au budget 2018 pour couvrir les avances. Un budget rectificatif n'est donc pas nécessaire.

Les députés ont recommandé l'approbation rapide de la proposition de décision de la Commission, en signe de solidarité avec les régions sinistrées. Ils ont invité les États membres à utiliser l'aide financière apportée par le Fonds de manière transparente, en veillant à une répartition équitable dans les régions touchées.